

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Dégraissant décapant DÉCAPAFOND

Date de révision : 04.09.2024

Code du produit : AR02148 – AR02164

Page 1 sur 10

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Dégraissant décapant Décapafond

UFI: Y151-CCC1-080N-2V7X

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Produits pour le traitement des surfaces métalliques

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: LG Tec
Rue: 6 rue de Savoie
Lieu: 38070 Saint-Quentin-Fallavier
Téléphone: 09 72 36 92 04
E-mail: contact@lgtec.fr
E-mail (Interlocuteur):
Internet: www.decapant-pro.com
Service responsable: LG Tec – Service traitement de surface

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Centre anti-poison
<https://www.centres-antipoison.net/>**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**Skin Corr. 1; H314
Eye Dam. 1; H318

Texte des mentions de danger : voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**Acide phosphorique
acide nitrique**Mention** Danger
d'avertissement :**Pictogrammes :****Mentions de danger**

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264 Se laver ... soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Dégraissant décapant DÉCAPAFOND

Date de révision : 04.09.2024

Code du produit : AR02148 – AR02164

Page 2 sur 10

P305+P351+P338	les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P321	Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette).

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.
--------	--

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants pertinents

Nº CAS	Substance			Quantité
	Nº CE	Nº Index	Nº REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
7664-38-2	Acide phosphorique		25 - < 30 %	
	231-633-2	015-011-00-6	01-2119485924-24	
	Skin Corr. 1B; H314			
7697-37-2	Acide nitrique		10 - < 15 %	
	231-714-2	007-030-00-3		
	Ox. Liq. 3, Acute Tox. 3, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1A, Eye Dam. 1; H272 H331 H302 H314 H318 EUH071			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

Nº CAS	Nº CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
7664-38-2	231-633-2	Acide phosphorique	25 - < 30 %
	dermique : DL50 = 2740 mg/kg Skin Corr. 1B; H314: >= 25 - 100 Skin Irrit. 2; H315: >= 10 - < 25 Eye Irrit. 2; H319: >= 10 - < 25		
7697-37-2	231-714-2	acide nitrique	10 - < 15 %
	par inhalation: ATE 2,65 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = 2740 mg/kg; par voie orale: DL50 = 1530 mg/kg Ox. Liq. 3; H272: >= 65 - 100 Skin Corr. 1A; H314: >= 20 - 100 Skin Corr. 1B; H314: >= 5 - < 20		

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Indications générales

Éviter les éclaboussures. Éviter tout contact direct avec les yeux, la peau ou les vêtements. Porter des vêtements de protection étanches. Enlever immédiatement les vêtements mouillés. Consulter immédiatement un médecin. Eloigner la victime de la zone de danger. Veiller à la protection des premiers intervenants. En cas de perte de conscience, placer et transporter la personne en position latérale stable. Même en cas de suspicion d'intoxication, une expertise médicale est nécessaire. Les symptômes d'intoxication peuvent également apparaître après de nombreuses heures, c'est pourquoi une surveillance médicale est nécessaire au moins jusqu'à 48 heures après l'accident.

Après inhalation

Donner de l'air frais ou de l'oxygène ; demander d'urgence une assistance médicale. En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Dégraissant décapant DÉCAPAFOND

Date de révision : 04.09.2024

Code du produit : AR02148 – AR02164

Page 3 sur 10

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement avec du polyéthylène glycol, puis abondamment avec de l'eau. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste. Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Après ingestion

Rincer immédiatement la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles : Perforation de l'estomac. Appeler immédiatement un médecin. Ne pas faire boire d'agent de neutralisation.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Spasmes, Bronchite, vomissements de sang. Troubles cardio-vasculaires, risque de cécité ! Risque de perforation de l'œsophage et de l'estomac en cas d'ingestion (forte causticité).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Observation ultérieure pour détecter d'éventuels symptômes de pneumonie et d'œdème pulmonaire.

Stabiliser les fonctions circulatoires, traiter éventuellement l'état de choc.

Traitements symptomatiques.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie : utiliser du sable, de la terre, une poudre chimique ou une mousse pour l'extinction. Eau pulvérisée. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau de forte puissance

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhale les gaz d'explosion et d'incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Combinaison complète de protection.

Information supplémentaire

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Autres informations

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Dégraissant décapant DÉCAPAFOND

Date de révision : 04.09.2024

Code du produit : AR02148 – AR02164

Page 4 sur 10

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir ! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger ni boire pendant le travail

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé. Conserver sous clé. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

Conseils pour le stockage en commun

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produits pour le traitement des surfaces métalliques

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

Nº CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
7697-37-2	Acide nitrique	1	2,6		VLE (15 min)	
7664-38-2	Acide phosphorique	0,2	1		VME (8 h)	
		0,5	2		VLE (15 min)	

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Protection des yeux/du visage**

Protection oculaire appropriée : lunettes à coques, Lunettes avec protections sur les côtés (EN 166).

Protection des mains

Porter des gants et des vêtements de protection appropriés. EN ISO 374

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Dégraissant décapant DÉCAPAFOND

Date de révision : 04.09.2024

Code du produit : AR02148 – AR02164

Page 5 sur 10

Matériau approprié : Caoutchouc butyle NR (Caoutchouc naturel, Latex naturel) CR (polychloroprènes, caoutchouc chloroprène) FKM (caoutchouc fluoré) PVC (Chlorure de polyvinyle)

Epaisseur du matériau des gants : 0,5 mm

Temps de passage (durée d'utilisation maxi): > 480 min

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

Porter des vêtements de protection appropriés. EN 14605

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

Appareil filtrant (masque complet ou embout buccal) avec filtre : bleu EN 14387

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide
Couleur:	incolore
Odeur:	piquant
Point de fusion/point de congélation:	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non déterminé
Inflammabilité:	non applicable
Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:	non applicable
Point d'éclair:	non déterminé
Température d'auto-inflammation:	non applicable
Température de décomposition:	non déterminé
pH-Valeur (à 20 °C):	1
Viscosité cinématique:	non applicable
Hydrosolubilité:	facilement soluble
Solubilité dans d'autres solvants	
non déterminé	
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé
Pression de vapeur:	non déterminé
Densité (à 20 °C):	1,15 g/cm³
Densité de vapeur relative:	non déterminé
Caractéristiques des particules:	non applicable

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Température d'inflammation spontanée

 solide: non applicable
 gaz: non applicable

Propriétés comburantes

 Ne favorise pas l'incendie.

Autres caractéristiques de sécurité

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Dégraissant décapant DÉCAPAFOND

Date de révision : 04.09.2024

Code du produit : AR02148 – AR02164

Page 6 sur 10

Taux d'évaporation : non déterminé
Teneur en corps solides : non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Possibilité de réactions dangereuses.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réaction exothermique avec : Base, Peroxydes, Oxydants.

Dissout lentement l'aluminium et le zinc avec dégagement d'hydrogène.

10.4. Conditions à éviter

Aucune

10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart de : Base, Oxydants, Peroxydes.

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes d'azote (NOx), Composés phosphoriques

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) 25,00 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

Nº CAS	Substance	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
7664-38-2	Acide phosphorique	cutanée	DL50 2740 mg/kg	Lapin		
7697-37-2	acide nitrique	orale	DL50 1530 mg/kg	Rat		
		cutanée	DL50 2740 mg/kg	Rat		
		inhalation vapeur	ATE 2,65 mg/l			

Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. (Sur la base des données de contrôle)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque de graves lésions des yeux. (Sur la base des données de contrôle)

Corrosif pour les voies respiratoires.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Dégraissant décapant DÉCAPAFOND

Date de révision : 04.09.2024

Code du produit : AR02148 – AR02164

Page 7 sur 10

Mutagénicité sur les cellules germinales : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers**Autres informations**

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Le produit n'est pas: Écotoxique.

Nº CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
7664-38-2				Acide phosphorique		
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 138 mg/l	96 h	Gambusia affinis		
7697-37-2				acide nitrique		
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 12,5 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 8800 mg/l	48 h	Daphnia pulex (puce d'eau)		

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

Nº CAS	Substance	Log Pow
7697-37-2	Acide nitrique	-0,21

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Éviter le rejet dans l'environnement.

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Dégraissant décapant DÉCAPAFOND

Date de révision : 04.09.2024

Code du produit : AR02148 – AR02164

Page 8 sur 10

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

L'élimination des emballages contaminés

Rincer abondamment avec de l'eau. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

UN 3264

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Acide phosphorique Acide sulfurique

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

8

14.4. Groupe d'emballage:

II

Étiquettes:



C1

274

1 L

E2

2

80

E

Code de classement:

Dispositions spéciales:

Quantité limitée (LQ):

Quantité exceptée:

Catégorie de transport:

Nº danger:

Code de restriction concernant les tunnels:

Transport fluvial (ADN)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

UN 3264

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Acide sulfurique Acide phosphorique

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

8

14.4. Groupe d'emballage:

II

Étiquettes:



C1

274

Code de classement:

Dispositions spéciales:

Transport maritime (IMDG)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

UN 3264

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Acide sulfurique Acide phosphorique

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Dégraissant décapant DÉCAPAFOND

Date de révision : 04.09.2024

Code du produit : AR02148 – AR02164

Page 9 sur 10

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

8

14.4. Groupe d'emballage:

II

Étiquettes:



Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

UN 3264

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Phosphoric acid,Sulphuric acid

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

8

14.4. Groupe d'emballage:

II

Étiquettes:



14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:

Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: fortement caustique.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3

Commercialisation et utilisation de précurseurs d'explosifs (règlement (UE) 2019/1148):

L'acquisition, l'introduction, la possession ou l'utilisation de ce produit par le grand public est limitée par le Règlement (UE) 2019/1148. Toutes les transactions suspectes et les disparitions et vols importants doivent être signalés au point de contact national concerné.

Législation nationale

Limitation d'emploi :

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D):

1 - présente un faible danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Dégraissant décapant DÉCAPAFOND

Date de révision : 04.09.2024

Code du produit : AR02148 – AR02164

Page 10 sur 10

Abréviations et acronymes

Ox. Liq: Liquide comburant

Acute Tox: Toxicité aiguë

Skin Corr: Corrosion cutanée

Eye Dam: Lésions oculaires graves

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Skin Corr. 1; H314	Sur la base des données de contrôle
Eye Dam. 1; H318	Sur la base des données de contrôle

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H272 Peut agraver un incendie ; comburant.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H331 Toxique par inhalation.

EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

Information supplémentaire

Les informations fournies s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés des produits et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Les lois et réglementations existantes doivent être respectées par le destinataire de nos produits sous sa propre responsabilité.

Utilisations identifiées

N°	Court titre	LCS	SU	PC	PROC	ERC	AC	TF	Spécification
1	Désinfection par pulvérisation	-	-	-	-	-	-	-	

LCS: Étapes du cycle de vie

SU: Secteurs d'utilisation

PC: Catégories de produits

PROC: Catégories de processus

ERC: Catégories de rejet dans l'environnement

AC: Catégories d'articles

TF: Fonctions techniques

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)